

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 19.09.17

.....
L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf septembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée le quatre septembre par le maire Didier CORBINAUD.

Etaient présents : Didier CORBINAUD - Marie-Lise LEGRAND - Patrick CHARLET - Danny LOBRY - Rémi LE ROUZIC - Cédric DUPONT - Bérangère WERY

Etaient absents : Jean-Pierre DHOUDAIN (décédé) - Antonio GALLO (démissionnaire) - Laurence SANNIER (démissionnaire) - Yves GERIN (procuration donnée à Didier CORBINAUD)

Secrétaire de séance : Cédric DUPONT

***** Questions inscrites à l'Ordre du Jour :**

- 1/ Travaux de mise en accessibilité de la salle de la fontaine :

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il a déposé en 2017 deux dossiers de subvention pour les travaux de mise en accessibilité de la salle de la fontaine. Le projet de construction de toilettes et d'un local de stockage des matériels, accessibles à tout public était alors financé comme suit :

- Coût du projet : 62 252,63 € HT
- Subvention Conseil départemental : 30%, soit 18 679 € HT
- Subvention Etat : 30%, soit 18 679 € HT
- Budget communal : 24 894,63 € HT

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que seul le Conseil départemental a accordé la subvention demandée. Le projet initial de travaux n'est donc plus réalisable au vu des finances communales.

Lors de la dernière réunion, Monsieur le maire avait proposé aux membres du Conseil d'accéder à la salle de la fontaine pour réaliser une étude de travaux. Aucun membre ne proposant de projet de construction, Monsieur le maire propose de limiter les travaux à la construction d'un local toilettes accessible. Le plan de financement devient le suivant :

- Coût du projet : 24 182,34 € HT (devis présenté par l'entreprise PIRET)
- Subvention Conseil départemental : 30%, soit 7254,70 € HT
- Subvention Etat : 0%
- Budget communal : 16 927,64 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par six voix pour et deux contre (Marie-Lise LEGRAND, Danny LOBRY),

approuve le nouveau projet de travaux et autorise Monsieur le maire à prendre contact avec l'entreprise PIRET afin de mener à terme les travaux dans les meilleurs délais.

- **2/ Statuts de la CCCA :**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil municipal l'évolution des statuts de la CCCA, consécutifs au départ de la commune de Noyelles-sur-Sambre et aux préconisations de la loi NOTRe.

A l'unanimité, le Conseil adopte les nouveaux statuts de la CCCA.

- **3/ Adhésions au SIDEN-SIAN :**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil municipal les demandes de rattachement de nouvelles communes au SIDEN-SIAN.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces rattachements.

- **4/ Statuts du SIDEN-SIAN - compétence GEMAPI :**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil municipal l'évolution des statuts du SIDEN-SIAN, intégrant la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques – prévention des inondations). Il s'agit seulement d'autoriser le SIDEN-SIAN à étendre ses compétences, sans obligation pour la commune d'y adhérer.

A l'unanimité, le Conseil adopte les nouveaux statuts du SIDEN-SIAN.

- **5/ Elections sénatoriales :**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil municipal les différentes candidatures et listes électorales pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre. Il rappelle également que lors de la réunion précédente, Marie-Lise LEGRAND a été élue représentante du Conseil.

- **6 / Régie de recettes :**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil qu'une régie de recette avait été créée en 2010 pour encaisser le produit de la vente des tickets d'accès au Val-Joly. Cette régie est inactive depuis 2014.

A l'unanimité, le Conseil accepte de clôturer cette régie.

***** Questions diverses :**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil que les fils électriques ont été abimés par des branches d'arbre à l'entrée du chemin Loiseau. Des élagages étant nécessaires en de nombreux points de la commune, Monsieur le maire a contacté des entreprises d'élagage pour faire établir des devis. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue en mairie